Article écrit par Service Juridique le 3 mai 2020

COVID-19 : Votre voiture vous fait le coup de la panne ?

Lors d'une sortie autorisée, un voyant sur mon véhicule s'est allumé, comment réagir ?

Même si les déplacements sont limités dans le cadre du confinement, rien ne vous interdit d'utiliser votre véhicule, pour l'une des raisons visées par l'attestation de déplacement dérogatoire.

Vous êtes inquiet car un voyant s'allume ? Avant de s'alarmer, il est impératif de vérifier dans le carnet d'entretien à quoi correspond ce voyant (il s'agit peut-être d'un simple rappel). En cas de doute, contactez un professionnel du réseau de la marque.

En effet, Il faut savoir que même dans ce contexte de covid-19, les professionnels qui s'occupent de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles sont autorisés à ouvrir.

Si la conduite n'est pas contre-indiquée, alors prenez la direction du garage pour faire vérifier votre véhicule et le faire réparer.

Attention : il est vrai qu'en pratique beaucoup de garagistes ferment leurs locaux. Alors, pour vérifier ce qu'il en est près de chez vous, plusieurs solutions : vous pouvez soit, contacter un par un les garages à proximité soit, vous rendre sur le site du Conseil National des Professions de l'Automobile qui recense les professionnels ouverts malgré le confinement (https://www.cnpa.fr/annuaire/). Les constructeurs mettent généralement à jour ces informations sur leur site.

En revanche, s'il n'est pas recommandé de rouler, ne prenez aucun risque et faites appel à l'assistance de votre véhicule, via votre contrat d'assurance ou les services du constructeur. Soyez vigilant car très souvent il y a des conditions pour bénéficier de cette prise en charge (entre autres, certaines garanties excluent l'intervention devant le domicile ou si le véhicule se trouve à proximité). Sinon, vous devrez contacter un professionnel pour vous dépanner.

Une fois le garagiste trouvé, ne soyez pas trop impatient et vérifiez que le professionnel dispose au préalable des pièces requises pour la réparation.